

HÉROUXVILLE

Municipalité de Hérouxville
1160, rang St-Pierre
Hérouxville, Qc. G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Courriel :herouxville@regionmekinac.com

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATIONS

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 304-2023

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de « Règlement n°304-2023 - Relatif à la démolition des immeubles ».

Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial ainsi que des bâtiments principaux. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

MARDI, 28 MARS 2023, À 19h
À la salle municipale, située au 1060 rang St-Pierre, Hérouxville

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville
Ce 15e jour du mois de Mars 2023

Denise Cossette,
DG & greffière- trésorière



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS

Aux personnes intéressées par les projets de règlement numéro 200-2023 et 303-2023

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les projets de règlement suivants :

- Le projet de règlement n°200-2023 modifiant le règlement n°200-211 -Plan d'urbanisme.
- Le 1er projet de « règlement n°303-2023 -OMNIBUS » modifiant les règlements d'urbanisme;

PROJET DE RÈGLEMENT n°200-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT n°200-2011 - PLAN D'URBANISME

Ce règlement a pour but de modifier le règlement n°200-2011 – Plan d'urbanisme afin de mettre à jour les affectations du territoire et la cartographie des zones de protections des puits de la Municipalité.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

ARTICLE 4	La carte 1 – Eau potable que l'on retrouve à l'annexe 1 est modifiée afin d'identifier les aires de protection des prises d'eau potable de la Municipalité.
ARTICLE 5	Les feuillets 1 et 2 (plan d'affectation du sol) de l'annexe 2 sont remplacés pour inclure les modifications suivantes : La zone 76-Rb (ZPD) est retirée des zones de développement prioritaire et devient la zone 76-Rb. La zone 66-Ra (ZPD) est retirée des zones de développement prioritaire et devient la zone 66-Ra. Une portion de la zone 68-Ra, correspondant au lot 6 380 420, est retranché de la zone 68-Ra et devient zone de développement prioritaire 110-Ra(zpd).

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



PROJET DE RÈGLEMENT
n°303-2023 -OMNIBUS

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le règlement a pour objet de modifier les règlements d'urbanisme n°203-2011 (Zonage), n°206-2011 (Émissions de permis et certificats) et n°205-2011 (Lotissement).

RÈGLEMENT	ARTICLE ET CONTENU
203-2011 ZONAGE	ART 4. - Ajout de nouvelles définitions dans l'annexe terminologie.
	ART 5. Et ART 6. – Modification des restrictions concernant les types de clôtures
	ART 7. - Ajout d'encadrement visant les bâtiments « prêts à camper » - Meublés rudimentaires
	ART 8. – Modification des normes de superficies pour les bâtiments accessoires - multi logement
	ART 9. – Encadrement du nombre maximal de bâtiment accessoires à certains usages
	ART 10. – Ajout d'une exception pour l'hébergement dans un bâtiment accessoire
	ART 11. – Ajout d'une section sur les normes d'abattages d'arbres – aménagement de terrain
	ART 12. – Modification de l'annexe D – Ajout de 3 nouvelles zones
	ART 13. – Modification de l'annexe A – Délimitation sur la cartographie des ajustements en fonction des nouvelles zones (VOIR ANNEXE 1)
	ART 14. – Mise à jour des informations sur les sources d'approvisionnement d'eau potable.
206-2011 Permis et certificats	ART 15. – Modification sur la tarification des permis et certificats
	ART 16. – Ajout d'une section traitant des demandes de modifications réglementaires – encadrement
205-2011 Lotissement	ART. 17 – Prohibition des opérations cadastrales visant les lots transversaux.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. De plus, la description complète des zones peut être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la municipalité de Hérouxville.

HÉROUXVILLE



Municipalité de Hérouxville
1160, rang St-Pierre
Hérouxville, Qc. G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Courriel : herouxville@regionmekinac.com

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATIONS

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de ces deux (2) modifications réglementaires. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

JEUDI 30 MARS 2023, À 19H
À la salle municipale, située au 1060 rang St-Pierre, Hérouxville

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville
Ce 15e jour du mois de Mars 2023

Denise Cossette,
DG & greffière-trésorière



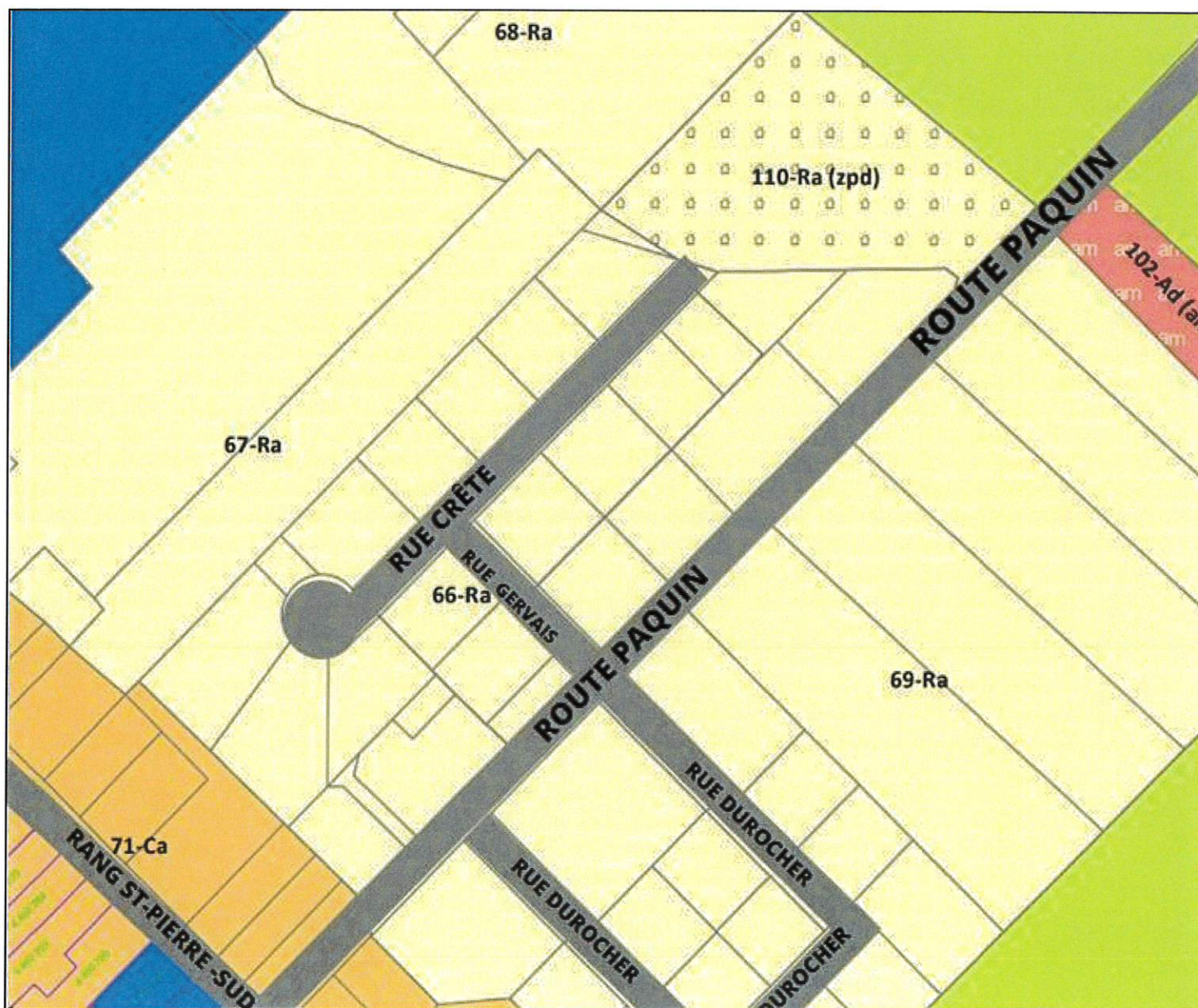
ANNEXE 1.

PROJET DE RÈGLEMENT n°303-2023 -OMNIBUS

ART 13

[...] La zone 66-Ra (ZPD) est retirée des zones de développement prioritaire et devient la zone 66-Ra.

Une portion de la zone 68-Ra, correspondant au lot 6 380 420, est retranché de la zone 68-Ra et devient zone de développement prioritaire 110-Ra(zpd) [...]





ANNEXE 1

PROJET DE RÈGLEMENT n°303-2023 -OMNIBUS
ART 13

- [...] Les limites des zones 75-Ra, 78-Ra, 77-P sont modifiés.
- Une portion de la zone 75-Ra devient la zone 108-Ra.
- Une portion de la zone 78-Ra devient la zone 109-Ra.
- La zone 76-Rb (ZPD) est retirée des zones de développement prioritaire et devient la zone 76-Rb. [...]





DATE À RETENIR

28 MARS 2022 à 19h00 :

Assemblée de consultation publique sur le projet de règlement n° 304 2023 relatif à la démolition d'immeubles

30 MARS 2022 à 19h00 :

Assemblée de consultation publique sur :

- Projet de règlement n°200-2023 modifiant le Plan d'urbanisme n°200-211
- Projet de règlement n°303-2023-OMNIBUS



« Quel impact pour ma zone ? »

« Est-ce que ma rue
est touchée ? »

« COMMENT PUIS-JE AVOIR PLUS
D'INFORMATIONS ? »

Ce n'est pas clair?

Vous avez des questions !

**Il est possible de trouver les projets de
règlements directement sur notre site internet,
ainsi que directement à la réception de la
Municipalité.**

**Au besoin, il est aussi possible de joindre le
département d'urbanisme pour des
éclaircissements supplémentaires!**





*LE BUREAU MUNICIPAL SERA
FERMÉ LE VENDREDI, 7 AVRIL
ET LE LUNDI, 10 AVRIL
MERCI !*

La direction

A colorful illustration of a park scene at night. In the center, a large blue circle contains the text "Inscriptions", "Camp de jour", and "Du 17 avril au 5 mai 2023". Above the circle is the coat of arms of Hérouxville, which features a tractor, a sailboat, a fleur-de-lis, and a tree, with the motto "CARPE DIEM" below it. The background shows children playing on a swing set, a trampoline, and a seesaw. There are trees and a full moon in the sky.

HÉROUXVILLE

Inscriptions

Camp de jour

Du 17 avril au 5 mai 2023

Le formulaire d'inscription sera disponible à compter du 17 avril 2023 sur notre site internet sous la section « Camp de jour » (<https://www.municipalite.herouxville.qc.ca/vivre-a-herouxville/camp-de-jour/>) ou à la réception de la municipalité (1160, rang St-Pierre, Hérouxville).